



Le Pays de La Meije

Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples La Grave et Villar D'Arène

PROCES VERBAL CONSEIL SYNDICAL DU 15 AVRIL 2025

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, Michel GONNET, Elodie LEFEBVRE, Alain FAUST

Excusés : Philippe SIONNET, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Valérie BUCH

Absente : Sylvie MATHON

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PIC

Approbation du précédent procès-verbal.

11.2025 ACQUISITION D'UN CAMION 4X4 ET PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil la nécessité de remplacer l'Unimog U20.

Il propose le plan de financement suivant :

Montant du projet : 210 000€ TTC / 175 000€ HT

Repise de l'ancien Unimog U20 : 10 000€

Demande de subvention au département : 132 000€ (80%)

Autofinancement : 33 000€ (20%)

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

Approuve l'acquisition d'un nouveau véhicule de type camion 4x4.

Approuve le plan de financement prévisionnel.

Autorise le Président à faire la demande de subvention et à instruire le dossier correspondant.

12.2025 OUVERTURE DES PLIS ET CHOIX DE L'ENTREPRISE : ACQUISITION UNIMOG

À la suite de l'ouverture des plis, Monsieur le Président présente aux membres du conseil le tableau de comparaison des offres reçues à la suite de l'appel d'offre pour l'acquisition d'un véhicule type camion 4x4 : ce tableau est annexé à la délibération.

Une offre a été réceptionnée, l'entreprise qui a reçu la note la plus élevée est Dauphiné Poids Lourds pour un véhicule de marque MERCEDES, type Unimog U323.

Il propose d'acter l'acquisition de ce véhicule, un MERCEDES type Unimog U323 pour un montant TTC de 210 000€ et une reprise de l'ancien Unimog U20 à hauteur de 10 000€.

Accord du Conseil.

13.2025 DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Encaissement d'argent non prévu au budget 2025 (FCTVA et reprise de l'Unimog U20).

Ce qui nous permet d'acheter du matériel informatique pour le groupe scolaire et de rembourser avec anticipation le prêt relais FCTVA.

Comptes dépenses :

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
16/1641/OPFI	Emprunts en euros	30 500,00€	
21/2183/18	Matériel de bureau et matériel informatique	1 691,76€	
	TOTAL	32 191,76€	0,00€

Comptes recettes :

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
10/10222/OPFI	FCTVA	22 191,76€	
024/024/OPFI	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	10 000,00€	
	TOTAL	32 191,76€	0,00€

14.2025 CONVENTION TRAVAUX DE VIABILITÉ HIVERNALE ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LE SIVOM

Le Président propose aux membres du Conseil Syndical de signer la convention annexée à la délibération avec le Département des Hautes-Alpes concernant les travaux de viabilité hivernale pour une durée de quatre ans. Accord du Conseil.

15.2025 ADMISSION EN NON-VALEUR

La trésorerie de Briançon a transmis au SIVOM un état relatif à des produits irrécouvrables, qu'il convient d'admettre en non-valeur pour un montant de 198,30€.

Reprise/migration de 2007 : 198,20€

Mairie de Villar d'Arène 2020 : 0,10€

Le Conseil après en avoir délibéré décide d'admettre en non-valeur au budget général les produits irrécouvrables pour un montant de 198,30€.

AFFAIRES DIVERSES

Ski de fond :

A la suite de la réunion de fin de saison et au départ d'Erick GRANGER, Le Président expose aux membres du conseil qu'il apparait nécessaire d'embaucher un deuxième pisteur idéalement à 35 heures.

L'hiver dernier, Maryline POMARD était présente sur le domaine en renfort en tant que pisteur en plus de son poste à la mairie de la Grave. Le Président remercie Maryline pour son travail mais il ne souhaite pas lui proposer le poste pour la saison prochaine pour ne pas impacter le fonctionnement de la mairie de la Grave.

Le chiffre d'affaires et le déficit sont constants, le Président estime que le SIVOM peut envisager cette embauche. Il demande au conseil de se positionner rapidement pour pouvoir lancer l'offre d'emploi au plus tôt pour espérer avoir des candidats sur ce poste.

Jean-Pierre PIC, Vice-Président du SIVOM et Maire de la Grave est content du travail et de l'implication de Maryline au cours de la saison d'hiver. Il souhaite que l'on propose le poste prioritairement à Maryline. Il est favorable pour moduler son poste à la mairie pour lui permettre de postuler en tant que deuxième pisteur.

Le Président propose aux membres du conseil de voir ce qu'il est possible de faire en interne et s'il n'y a pas de solution, de créer un poste de pisteur à 35h au prochain conseil pour diffuser l'offre d'emploi le plus rapidement possible.

Le conseil se clôture par les remerciements à Erick GRANGER pour son immense implication durant toutes ces années pour faire vivre le ski de fond au Pays de la Meije.

Le Président,
Olivier FONS



Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre PIC